

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 13

Votants 51

Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Ressources Humaines - Organigramme de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

Compte tenu de la fusion et des nouvelles compétences, l'organigramme de la collectivité a dû être mis à jour. Ainsi se dégagent 6 grands pôles :

- Un pôle Technique
- Un pôle Economie / Habitat / Urbanisme
- Un pôle Services aux Familles / Administration Générale
- Un pôle Finances / Marchés Publics
- Un pôle Equipement Culturel d'intérêt Communautaire
- Un pôle Tourisme / Pleine Nature et Animation

La compétence Maison des Services Publics a été rattachée au Pôle Services aux Familles/Administration Générale, le Plan Local d'Urbanisme est rattaché au Pôle Economie/Habitat/Urbanisme et la GEMAPI est rattachée au Pôle Technique.

Cet organigramme sera bien évidemment amené à évoluer avec la collectivité.

Le Comité Technique a donné un avis favorable en séance du 2 février 2018.

Il est donné acte au Président de sa communication

« L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture
Le Maire »

en date du 22 FEV. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 22 FEV. 2018

Le Président,
Louis BUFFET

